

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Compte-rendu affiché

Le 18 juin 2021

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes et les décisions prises par délégation.

2- FINANCES

a. Nomenclature : Mise en œuvre de la M57

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

b. Compte Financier Unique : candidature de la Commune pour l'expérimentation

L'article 242 de la loi des finances n° 2018-1317 pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (C.F.U.). Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Conseil Municipal décide de candidater pour participer à compter de 2022 à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

c. Fonds de concours 2021 : Validation

I. Accessibilité – Mise en accessibilité du bar-épicerie « Café du Nord »

Le Conseil Municipal valide le fonds de concours attribué au titre de l'Accessibilité, pour la Mise en Accessibilité du Bar-Épicerie « Café du Nord » et approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses (H.T.)		Financement	
Mise en Accessibilité Bar-Épicerie « Café du Nord »	44 960,00 €	Fonds de Concours 2021	12 500,00 €
		Auto-financement (minimum 20 %)	32 460,00 €
Total	44 960,00 €	Total	44 960,00 €

II. Opérations diverses – Ravalement de façades des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal valide le fonds de concours attribué au titre des Opérations diverses, pour le Ravalement des façades des bâtiments communaux, et approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses (H.T.)		Financement	
Ravalement des façades des bâtiments communaux (Mairies Cherré et Cherreau, Boucherie de Cherré, Ecole de Cherré)	65 000,00 €	Fonds de Concours 2021	12 500,00 €
		Auto-financement (minimum 20 %)	52 500,00 €
Total	65 000,00 €	Total	65 000,00 €

3- EAU POTABLE

a. Maîtrise d'œuvre forages – Mise en production : Avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec le groupement IRH / ANTEA, pour un montant de 4 910,00 € H.T.

4- TRAVAUX : Commission Travaux, Urbanisme, Bâtiments communaux : ajout de membres

Le Conseil Municipal décide d'ajouter comme membres de cette commission Messieurs Gérard POMMIER, Denis KACZMAREK et Madame Karine FOUQUET.

5- PERSONNEL

a. Lignes directrices de gestion

Ce nouvel outil est conçu pour informer les agents des orientations et priorités de leur employeur et guider les autorités compétentes dans leurs prises de décision dans les matières concernées, sans cependant qu'elles renoncent à leur pouvoir d'appréciation au cas par cas. Cette information est donnée au Conseil Municipal en préalable aux futures délibérations.

b. Modification d'un poste

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 14/35^{ème} à 27,50/35^{ème}, annualisé à compter du 1^{er} Septembre 2021, et de mettre à jour le tableau des effectifs.

c. RIFSEEP ajout de cadres d'emplois

Le Conseil Municipal décide d'adopter le régime indemnitaire proposé pour les agents du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux et pour les agents contractuels.

6- HAUT BUISSON

a. Commission pour la promotion et la communication sur le Château : Ajout de membres

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le nombre de membres possibles à cette commission, initialement arrêté à 4, de nommer membres Jean-Luc CIROUX, Karine FOUQUET et Brigitte LEVASSEUR, et d'ajouter Madame Françoise PANCHER, membre extérieur au Conseil Municipal.

b. Travaux au Château – lot n°2 : Reconsultation

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à relancer la consultation pour le lot n°2 - Gros-œuvre soit en un seul lot où en le décomposant en plusieurs lots, après échange avec le maître d'œuvre,.

7- MAISON DU GARDIEN

a. Détermination du montant du loyer

Le Conseil Municipal décide de proposer la maison du Gardien, situé dans le domaine du Haut Buisson, à la location pour un loyer mensuel de 780 €, qui sera révisé annuellement sur l'indice de référence des loyers (IRL).

b. Lot 6 –PCI DECOR : Avenant n°2

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 en plus-value à intervenir avec l'entreprise PCI DECOR, pour un montant de 658,80 € H.T.

c. Maîtrise d'œuvre : Avenant n°2

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 en plus-value à intervenir avec l'agence d'architecture A3dess, pour un montant de 748,49 € H.T.

8- ENFANCE : Organisation des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal décide de refuser la mise en place des rythmes scolaires sur 4 jours pour la rentrée 2021, et de ne pas prévoir d'étude organisationnelle et financière des services ni un nouveau positionnement pour la rentrée 2022. Le projet est abandonné.

9- EOLIENNES

a. Avis pour la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

Le Conseil Municipal réitère l'avis défavorable pris par délibération en date du 27 juin 2019 concernant le projet de la SASU Ferme Eolienne Huisne et Bray, pour la construction d'un parc éolien sur le Territoire des Communes de Cherré-Au et Cormes.

b. Lettre ouverte au Président de la République

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la « lettre ouverte au Président de la République » proposée par un collectif de Maires de France « Vents de Maires » pour que soit prise en compte la paroles des Maires sur le sujet de l'éolien.

10- GAZ : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le Conseil Municipal, décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz au montant annuel définit par décret.

11- COMMUNICATIONS

Prochains Conseils Municipaux :

- * Le 6 Juillet 2021 à 19 h 30
- * Le 6 Septembre 2021 à 19 h 30
- * Le 12 Octobre 2021 à 19 h 30
- * Le 8 Novembre 2021 à 19 h 30
- * Le 6 Décembre 2021 à 19 h 30

Dates à retenir :

- Journée Européennes du Patrimoine le 18 et 19 septembre 2021

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 22h40.**